



Palais des Princes-Évêques, Liège



Aula Magna, Palais du Coudenberg, Bruxelles

Marcel Vanhulst © SPRB - COB



Site archéologique d'Ename

© poul Enamie



Musée des grès de Raeren

© Volksmuseum Raeren

APPEL À CANDIDATURE NATIONALE POUR LE LABEL DU PATRIMOINE EUROPÉEN Edition 2014-2015

Le label du patrimoine européen est une action de l'Union européenne, visant à contribuer au renforcement, chez les citoyens européens et en particulier chez les jeunes, du sentiment d'appartenance à une Union européenne fondée sur des valeurs partagées, une histoire européenne commune et un patrimoine européen commun. La campagne vise également à la valorisation des diversités nationales et régionales et au dialogue interculturel. Les sites, les sites thématiques nationaux et transnationaux peuvent participer. Sont considérés comme site, les monuments, les sites naturels, archéologiques, urbains, industriels, les paysages culturels, les biens et objets culturels ainsi que le patrimoine immatériel lié à un lieu qui ont marqué l'histoire et la culture de l'Europe ou la construction européenne et qui promeuvent les valeurs européennes.

Tous les 2 ans, la Commission européenne organise une procédure de labellisation à l'issue de laquelle un site par pays pourra être labellisé. Chaque Etat peut cependant sélectionner deux sites au terme d'une procédure nationale. Pour Bruxelles, la procédure et le règlement de cette sélection sont disponibles à l'adresse suivante <http://www.monument.irisnet.be> Un secrétariat constitué de représentants de la Région flamande, la Communauté flamande, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté germanophone, la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles est responsable de la procédure de sélection au niveau belge. Les sites sélectionnés seront les candidats belges pour le patrimoine européen.

Des informations et des conseils sur le label du patrimoine européen peuvent être obtenus sur le site de la Commission :

http://ec.europa.eu/culture/tools/actions/heritage-label_en.htm

Un petit film présente l'initiative et les sites qui ont reçu le label en 2014 :

<http://www.tvlink.org/mediadetails.php?key=0cdd98d73b989fcf6c18&title=European+Heritage+Label&titleleft=Consumers>

Le dossier, rédigé dans une des trois langues nationales (Fr – NL – D) **et en anglais**, devra être adressé avant le **1 octobre 2014** à l'adresse suivante :

Service public régional de Bruxelles
Bruxelles Développement Urbain
Direction des Monuments et Sites
Rue du Progrès 80, bte 1
1035 Bruxelles.

Personne de contact : - Madame Isabelle Leroy, tel 02/2042450, ileroy@sprb.irisnet.be

